



Le 11 décembre 2006

Aux parents des élèves de la Commission scolaire des Phares

Objet : Le renouveau pédagogique

Mesdames, Messieurs,

Vous avez probablement entendu, au cours des dernières semaines, nombre d'affirmations, de jugements et de prises de position, parfois contradictoires, concernant le renouveau pédagogique. Il nous apparaît donc important de vous donner l'heure juste quant à la situation qui prévaut à la Commission scolaire des Phares en lien avec l'appropriation et l'implantation du renouveau pédagogique dans les écoles.

Tout d'abord, nous tenons à vous confirmer que le *Programme de formation de l'école québécoise* est appliqué progressivement depuis 2000 dans nos écoles selon les prescriptions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Depuis 1999, les services éducatifs de la Commission scolaire des Phares soutiennent les enseignantes et enseignants autant dans les périodes d'appropriation, d'implantation et de consolidation. Ce soutien, principalement assumé par les conseillères et conseillers pédagogiques, se concrétise par la formation et l'accompagnement des enseignantes et enseignants tant aux niveaux des programmes que de l'évaluation. De plus, les services éducatifs sont disponibles et accessibles pour des besoins d'information individuels ou collectifs.

Depuis le tout début, la Commission scolaire des Phares a respecté le calendrier ministériel d'appropriation et d'implantation du programme de formation et a dû s'ajuster aux moyens de pression de l'automne 2005. Ainsi, elle a dû réviser son plan de formation 2006-2007 afin de répondre adéquatement à tous les besoins de formation et d'accompagnement des enseignants du primaire, du 1^{er} cycle du secondaire et de 3^e secondaire.

Certains détracteurs du renouveau pédagogique clament bien haut que les élèves performant moins bien depuis son implantation. En fait, il est encore trop tôt pour tirer de telles conclusions. Il est de la responsabilité des services éducatifs et des directions d'école de

s'assurer de la qualité de l'enseignement et de l'évaluation des élèves. L'analyse des résultats des élèves nous permet de suivre la situation et d'apporter les ajustements nécessaires, s'il y a lieu. Avec les récentes modifications au régime pédagogique, les élèves reçoivent une heure et demie d'enseignement additionnel par semaine et l'anglais est maintenant enseigné dès la première année du primaire.

La Commission scolaire des Phares réitère son adhésion à cet important projet de transformation de l'école québécoise pour permettre à nos jeunes de mieux se préparer aux réalités de la société de demain. Nous sommes convaincus que, malgré les difficultés rencontrées et les ajustements nécessaires, ce changement est essentiel et que le professionnalisme de nos différents intervenants scolaires contribuera à apporter les changements que le nouveau pédagogique exige.

Soyez assurés de notre entière collaboration.

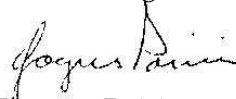
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,



Raymond Tudeau

Le directeur général,



Jacques Poirier